

# Infoflash - PsyEN



## Sommaire :

- Compte rendu du CTA
- Action
- CIO de Chartres
- CIO en Indre-et-Loire
- Stage

## Compte rendu du CTA

Lors du CTA du 5 novembre, le Snes-Fsu a lu 2 déclarations dont une intersyndicale concernant la situation des CIO (ci jointe).

Les propos de la rectrice se sont voulus rassurants : le rapport Charvet n'est pas validé, « on garde toutes les implantations actuelles », les mises à disposition ne peuvent se faire que sur la base du volontariat...

Mais ce qui a été très révélateur de ce CTA, ce sont les réponses contradictoires entre rectrice, secrétaire général et CSAIO notamment sur la date de réorganisation des services : le SG annonçant le 1er février 2020, le CSAIO plutôt l'année scolaire prochaine et enfin la rectrice qui précise qu'il faudra se donner plus de temps ! Dysfonctionnement ou manœuvre pour rendre les choses très confuses ?

**Nouvelle organisation des services d'information et d'orientation prévue car l'actuelle n'est pas satisfaisante :**

- 6 CIO départementaux avec 6 DCIO qui n'auraient plus la charge de la partie information sur les métiers et les formations ! 1 structure « mère » et des lieux d'accueil.

- 6 DCIO affectés auprès des IIO qui animeraient le réseau départemental du CIO et de ses points d'accueil
- 6 DCIO mis à disposition de la région sur la base du volontariat et qui seraient chargés de l'information sur les métiers et les formations (ingénierie de l'information)

Comment un tel découpage pourra-t-il être plus efficace ?

La convention cadre qui doit répartir les tâches n'est pas encore rédigée car le rectorat est en attente des conclusions des 3 GT qui ont réuni les DCIO.

Il a été également annoncé que cette réorganisation s'accompagnerait d'un redéploiement des postes en prenant en compte de nouveaux critères : nombre d'élèves, élèves à besoin éducatif particulier... Et on peut imaginer dans quel sens se fera cette nouvelle répartition à moyen constant...!

Comment une carte cible arrêtée en 2015 par le rectorat et qui conservait la quasi totalité des CIO pourraient-elles être obsolète en 2019 ?

## Réponses du rectorat aux questions du Snes :

- La situation de Tours est temporaire
- les postes des 3 DCIO qui vont partir en retraite seront gelés afin d'être fléchés « Région » car apparemment il y a peu de DCIO volontaires pour aller à la région
- si la région n'accepte pas d'accueillir les personnels de la Dronisep, « ils peuvent redevenir PsyEn ».

Questions restées sans réponse :

- que se passera-t-il si, au bout des 3 ans qui est le temps maxi pour une mise à disposition, les collègues souhaitent revenir dans l'EN et que leur poste a disparu ?
- Comment le rectorat peut-il justifier de l'existence de CIO sans DCIO alors que les textes sont claires ?
- Pourquoi le CHSCTA n'a pas été saisi ?

Le Snes a rappelé ses mandats : augmenter les recrutements des psyEN, complémentarité des métiers d'enseignants et de psyEN, maintien de tous les CIO avec postes administratifs et de DCIO.

## Action

Lors du CTA du 5 novembre à l'appel du Snes-Fsu et du Sgen-Cfdt une quarantaine de PsyEN et d'enseignants se sont rassemblés devant le rectorat afin de protester contre le projet du Ministère de réduire de 450 à 150 le nombre de CIO mais aussi contre les projets du rectorat de réorganiser les services d'information et d'orientation de l'EN avant les annonces du ministère prévues courant novembre.



Le relogement du CIO de Chartres au lycée Jehan de Beauce est loin d'être une réussite. En perdant la moitié de sa superficie, le CIO de Chartres ne peut plus recevoir autant de public et ne peut plus offrir ce qui en faisait un service public de premier ordre, l'accueil de toute personne se présentant spontanément. En effet, il n'y a plus d'autodocumentation. Il ne peut plus accueillir de groupes comme il le faisait auparavant. Il est également difficile de recevoir des partenaires car la salle dédiée à cela a déjà du mal à contenir l'ensemble du personnel du CIO ! La récente visite du CHSCT au CIO a de fait pointé un certain nombre de points délicats, voire illégaux ! En effet, là où il est situé dans le lycée, il n'est pas habilité à recevoir du public ! Et une des préconisations du CHSCTD est d'« envisager de trouver de nouveaux locaux pour accueillir dans de bonnes conditions les personnels et les usagers » ! D'ores et déjà, les conséquences de ce déménagement se font sentir : moins de Rdv le mercredi, fréquentation qui a évolué : les élèves du lycée accueillant sont plus nombreux alors que les lycéens des autres lycées se déplacent moins.

De plus le Chef des Services Académique de l'Information et de l'Orientation, évoque une expérimentation au CIO de Chartres, qu'il tient pour acquise sans qu'elle ait été explicitée aux personnels : les psyEN seraient affectés dans un lycée et interviendraient dans les collèges du secteur du lycée mais au risque de déséquilibrer complètement les secteurs des psy EN : des collègues pourraient ainsi n'intervenir que sur les établissements de centres ville ou sur des établissements classés REP. La répartition des établissements se fait toujours dans un souci d'équilibre quand ce sont les

Les locaux du CIO de **Joué-lès-Tours** accueillent depuis septembre la trentaine de personnels des **CIO de Joué et de Tours** dans des conditions matérielles déplorables : espace de travail très réduit, 4 bureaux (pour 23 PsyE) dont certains n'ont pas de connexion voire pas de postes informatique.

La suppression de trois postes administratifs à la rentrée 2019, puis quatre dès le mois de décembre sur le CIO regroupé Joué/Tours rendent les conditions de travail des personnels administratifs particulièrement délicates, faisant rejaillir une partie de leur travail directement sur les Directeur et les PsyEn.

Le poste de secrétaire du **CIO de Loches** qui devait être supprimé l'année prochaine, l'est de fait actuellement, le rectorat ne voulant pas procéder à l'affectation d'un contractuel. La brutalité de cette décision crée des conditions d'un travail empêché et sont génératrices d'un grand désarroi professionnel (réalisation de plusieurs tâches en même temps, plages d'ouverture aux publics restreintes...). Les collègues se retrouvent seules et isolées devant des décisions qui ne relèvent pas de leur seule responsabilité

Le gel du poste administratif du **CIO de Chinon** sans aucune annonce préalable laisse présager le pire quant au maintien du service.

Le fonctionnement du **CIO d'Amboise**, pourtant annoncé comme « temporaire » a réduit considérablement le travail d'équipe, a brouillé totalement la visibilité du service pour les publics extérieurs aux établissements qui ne s'y rendent plus. L'ensemble des personnels du CIO a le sentiment d'une absence totale de reconnaissance d'une partie de son travail en CIO et se sent abandonné.

## Stage « Orientation » du 5/11



Après avoir démontré la cohérence de toutes les réformes engagées par Blanquer (réforme du bac, du lycée GT et professionnel, parcoursup...), C Remermier a mis en

évidence que la réforme de l'orientation en est le point d'orgue et qu'il s'agit d'influer fortement sur les choix des élèves tout en faisant croire que ceux-ci sont libres de choisir. La conséquence sera un creusement des inégalités scolaires et sociales. Blanquer est qualifié de ministre « libéral autoritaire » car il renvoie sur les établissements l'organisation des réformes (« saine concurrence ») tout en imposant un cadre très strict dans les objectifs donnés : pilotage par l'aval, imposition de méthodes légitimées par les neurosciences, évaluation comme outil de mise en concurrence, « bonnes pratiques »...

C Remermier a démontré comment la circulaire de missions des profs principaux de 2018 ainsi que la loi « liberté de choisir son avenir professionnelle » posent les jalons d'un transfert des missions des psyEN vers les enseignants (même si le Snes a imposé au MEN de réinscrire les PsyEn dans la circulaire) et le transfert aux régions de l'information sur les métiers et les formations régionales.

C Remermier a, en s'appuyant sur des recherches démonté tous les arguments du MEN et des Régions : « l'orientation est mal faite » et « engendre le chômage des jeunes », « formations qui ne trouvent pas preneurs »...

- il y a un déficit d'insertion seulement de 3% dû au

mauvais choix de formation

- il ne suffit pas de donner une information pour qu'elle soit comprise et intégrée car elle se heurte à des représentations initiales sur les choses. Il ne suffit pas de dire à un élève que ses représentations sur les métiers ne sont pas bonnes car cela s'oppose souvent à la construction de représentations, de stéréotypes qui ont une organisation cohérentes car élaborée et transmise dans les familles. Réorganiser des représentations a un coût cognitif et affectif, ce qui fait qu'elles ne peuvent évoluer que sur du long terme.
- La projection dans l'avenir se ferait de la même façon pour tous les élèves : elle serait naturelle et précoce. Or les recherches montrent que l'intérêt pour certains métiers se fait en lien avec le moment du développement de l'adolescent et de ses interrogations sur lui-même : métiers en lien avec le passé, avec le corps, avec l'image... D'autres études montrent que les intérêts ne sont pas fixés avant la classe de 1ère. De plus ils sont construits socialement.
- Les choix sont influencés par le genre et le milieu social. Pour les jeunes de milieu populaire, les freins sont plus évidents, plus intégrés et perçus comme indépensables.

C Remermier a démontré le lien entre psychologie et orientation. En effet élaborer un projet remplit une fonction psychologique à certains moments du développement : pour avoir la paix, pour s'opposer à sa famille, pour réparer... et il a souvent une fonction narcissique très puissante.